

Expéditions :

Livraison :

La livraison n'est faite qu'après confirmation du paiement par l'organisme bancaire du vendeur. Aucune livraison n'est effectuée dans les campings, hôtels, postes restantes et boîtes postales. Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par l'acheteur sur le bon de commande, l'acheteur devra veiller à son exactitude. Tout colis renvoyé au vendeur à cause d'une adresse de livraison erronée ou incomplète sera réexpédié aux frais de l'acheteur.

Si l'acheteur est absent le jour de la livraison, le livreur laissera un avis de passage dans la boîte aux lettres, qui permettra de retirer le colis à l'endroit et pendant le délai indiqué.

Les marchandises, même expédiées en franco, voyagent aux risques et périls du destinataire. En cas d'avarie de transport, il appartient à l'acheteur de prendre lui-même les réserves légales auprès du transporteur.

Délais de livraison :

La société SAINT JAMES RECYCL'AUTO s'engage à tout mettre en œuvre afin de livrer les produits commandés dans les meilleurs délais.

Les délais de livraison s'entendent en jours ouvrés et correspondent aux délais moyens de préparation et d'acheminement de la commande sur le Territoire.

Les délais de livraison varient en fonction de la disponibilité du produit, de son poids et de son volume, du type de transport, du lieu de livraison et de la quantité des Produits commandés.

Les délais de livraison courent à compter de la date de confirmation de la commande par SAINT JAMES RECYCL'AUTO.

Si le Client commande différents produits dont les délais de livraison sont différents, c'est le délai de livraison le plus long qui s'applique à l'ensemble de la commande.

En tout état de cause, la livraison devra avoir lieu dans le délai maximum de trente (30) jours à compter de la passation de la commande, sous réserve de disponibilité du Produit au moment de la validation de la commande. Si la livraison ne pouvait être assurée dans ce délai, le Client en serait informé au plus tôt. La vente pourrait alors être résolue à la demande écrite de ce dernier dans les conditions prévues aux articles L.216-2 et L.216-3 du Code de la consommation. Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze (14) jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.